



Fédération Départementale des Chasseurs  
de Meurthe & Moselle



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 27 AVRIL 2024



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2024

Le Conseil d'Administration de votre Fédération vous propose les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Le Président propose d'adopter le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2023, dont la copie a été remise à tous les adhérents.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir lu le rapport moral et d'activités du Président et de son Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur ce rapport.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir adopté le rapport de gestion du Conseil d'Administration et entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée se prononce sur le bilan et sur le compte de résultat 2022 – 2023 mis à disposition de chaque adhérent et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, l'Assemblée est sollicitée pour affecter le résultat de l'exercice, soit 499 300 € en report à nouveau.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale se prononce sur le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes, la société YZICO, représentée par M. OLLIVIER pour une durée de 6 ans.

### **SIXIEME RESOLUTION**

Le Président propose à l'approbation de l'Assemblée Générale le budget prévisionnel 2024 – 2025, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration et tel qu'il est remis par écrit à chaque adhérent.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

Le Président propose une seule solution de taxe territoriale pour compléter le financement, par massif cynégétique, des dégâts agricoles causés par le grand gibier. Cette solution est soumise au vote à main levée :

- **Le tableau de la taxe territoriale présenté ci-après, en l'état, sans plancher ni plafond, avec un report pour le restant dû des massifs à 0 €, sur le calcul de la taxe territoriale en N+1**
- **Le passage du prix des bracelets sanglier de 40 à 30 €.**

Chaque membre dispose dans son dossier des tableaux récapitulatifs de ces taxes par massif.

## **HUITIEME RESOLUTION**

Le Président propose à l'approbation de l'Assemblée Générale le renouvellement du principe de modulation de la taxe territoriale pour la saison 2024 – 2025.

Il résulte des dispositions de l'article L 426-5 du code de l'environnement et de l'article 3 (27) des statuts de la FEDERATION que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe les montants des participations à l'indemnisation des dégâts de gibier qui peuvent être modulés en fonction des espèces de gibier, du sexe, des catégories d'âge, des territoires de chasse ou unités de gestion.

L'Assemblée Générale, ayant défini le montant des participations territoriales qui sera appliqué pour la saison 2024-2025, donne délégation au conseil d'administration, pour cette même saison, d'appliquer aux chasseurs, territoires de chasse ou unités de gestion cette participation modulée.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

Le Président a proposé lors de l'Assemblée Générale du 22 avril 2023 de renforcer le service Police de la Chasse par la mise en place d'une brigade d'agents de développement.

Il propose aujourd'hui :

- Une cotisation obligatoire destinée au financement de la Police de la Chasse de 0,80 € par hectare équivalent boisé.
- Cette cotisation sera appelée à **partir de la saison 2026-2027** et son coût pourra être réévalué selon l'inflation et le besoin de développement possible, résultant d'un bilan sur deux ans.

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le montant de la part fixe de l'adhésion à 92 € et de la part variable à 0,41 € par hectare.

## **ONZIEME RESOLUTION**

Le Président propose à l'adoption de l'Assemblée Générale, pour la saison 2024 – 2025, les prix de bracelets suivants :

Bracelets SAI et SAF	30 €
Bracelets CHI été, CHI et CHIJ	10 €
Bracelets CEM1 et CEM2	150 €
Bracelets CEF	100 €
Bracelets CEIJ	75 €

## **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le montant du timbre fédéral à 92 €, sur le montant de la vignette temporaire proposée à 46 € pour une durée de 9 jours et sur le montant de la vignette temporaire proposée à 23 € pour une durée de trois jours renouvelables deux fois.

## **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur les dates d'ouverture et de fermeture, pour la saison de chasse 2024 – 2025, formulées par le Conseil d'Administration, et qui ont été proposées à l'approbation de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, avant d'être arrêtées par Madame le Préfet.



Fédération Départementale des Chasseurs  
de Meurthe-et-Moselle

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 avril à 9 heures, à l'espace Montrichard à PONT-A-MOUSSON, les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle, sise, rue P. Adt à Atton, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Conseil d'Administration, parue dans le journal d'Annonces Légales : L'Est Républicain.

Il est dressé une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée, à son entrée dans la salle de réunion.

L'Assemblée générale est présidée par M. Patrick MASSENET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Bureau de la Fédération est désigné comme Bureau de cette assemblée conformément aux statuts. Madame Elise DEZAVELLE, Messieurs Pascal BAZET, Jean-Jacques BOSCHETTI, Jean-Pierre CALLAIS, Frédéric MOREL et Daniel ROESER, administrateurs, sont appelés comme scrutateurs en vertu de l'article 3 du règlement intérieur, ils sont assistés par des scrutateurs volontaires présents dans la salle que sont Messieurs Jacky DARGENT, Nicolas FLON, Francis GENAY, David HAUDOT, Philippe LANVIN et Patrick TROGNON.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- Un exemplaire des journaux d'Annonces Légales,
- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du Bureau,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la FDC54 au 30 juin 2022,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation du C.R. de l'A.G du 16 avril 2022,**
- **Rapport moral et de gestion,**
- **Bilan financier 2021-2022 et approbation des comptes correspondants,**
- **Affectation du résultat,**
- **Budget prévisionnel 2023-2024,**
- **Modulation de la taxe hectare,**
- **Vote à bulletin secret :**
  - **Financement des dégâts : taxe à l'hectare,**
  - **Vote concernant la poursuite du travail de réflexion du Conseil d'Administration sur le renforcement du service police de la chasse par la mise en place d'une brigade d'agents de développement**
- **Cotisations,**
- **Proposition des dates d'ouverture-fermeture pour la saison 2023-2024,**
- **Compte-rendu de l'activité fédérale,**
- **Divers,**
- **Intervention de nos invités.**

L'Assemblée Générale se déroule entièrement sous le contrôle d'un huissier de justice. Un procès-verbal de constat a été dressé par Maître Benoît JODEL. Ce dernier atteste du bon déroulement de l'Assemblée Générale et de la tenue régulière des scrutins.

#### PREMIERE RESOLUTION

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 avril 2022, dont la copie a été remise à tous les adhérents participant à cette assemblée est adopté à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport moral et d'activités du Président et de son Conseil d'administration, l'assemblée générale adopte ce rapport moral à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, l'assemblée adopte le bilan et le compte de résultat 2020 - 2021. Il est donné quitus de sa gestion au trésorier et au Conseil d'Administration. Une abstention.

#### QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, l'assemblée affecte le résultat de l'exercice, soit – 13 203 € en report à nouveau, à l'unanimité.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel 2023 - 2024, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration et tel qu'il est remis par écrit à chaque adhérent. Une abstention.

#### SIXIEME RESOLUTION

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la poursuite du travail de réflexion du Conseil d'Administration sur le renforcement du service police de la chasse par la mise en place d'une brigade d'agents de développement.

L'Assemblée Générale se prononce à 2 104 voix pour, contre 804 voix contre.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à 2 462 voix contre 446 voix en faveur de la solution proposée pour financer les dégâts, c'est-à-dire taxe hectare avec répercussion à la baisse de la somme perçue dans le cadre du plan de résilience en totalité sur la taxe hectare.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité moins cinq abstentions pour le renouvellement du principe de modulation de la taxe territoriale, pour la saison 2023 – 2024.

### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité moins une voix contre sur le montant de la part fixe de l'adhésion à 90 € et de la part variable à 0,40 € par hectare.

### DIXIEME RESOLUTION

Les prix de bracelets suivants sont adoptés à l'unanimité :

- 10€ bracelet chevreuil
- 75€ bracelet CEIJ
- 100€ bracelet CEF
- 150€ bracelet CEM
- 40 € bracelet SAI et SAF

### ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité en faveur du montant du timbre fédéral à 90 €, sur le montant de la vignette temporaire à 45 € pour une durée de 9 jours et sur le montant de la vignette temporaire à 24 € pour une durée de trois jours renouvelables deux fois.

### DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité les dates d'ouvertures et de fermetures, pour la saison de chasse 2023 – 2024, tel que présenté ci-dessous :

#### **DATES D'OUVERTURES ET FERMETURES PROPOSEES POUR 2023 – 2024**

<b>ESPECES</b>	<b>OUVERTURES</b>	<b>FERMETURES</b>	<b>CONDITIONS</b>
<b>SANGLIER</b>	01/06/2023	07/07/2023	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution SAI
	08/07/2023	16/09/2023	Tir individuel partout – en battue (massifs forestiers de -50 ha et plaine)
	17/09/2023	31/03/2024	En individuel ou en battue
<b>CHEVREUIL</b>	01/06/2023	16/09/2023	Brocard en individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CHI été
	17/09/2023	29/02/2024	En individuel et en battue
<b>CERF</b>	01/09/2023	16/09/2023	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CEM1 et CEM2
<b>CERF, BICHE et FAON</b>	17/09/2023	06/10/2023	En individuel
	07/10/2023	29/02/2024	En individuel et en battue

LIEVRE	01/10/2023	31/12/2023	Avec plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département
PERDRIX GRISE	17/09/2023	01/11/2023	
PERDRIX ROUGE	17/09/2023	31/01/2024	
FAISAN	17/09/2023	31/01/2024	
LAPIN DE GARENNE	17/09/2023	29/02/2024	
RENARD	01/06/2023	15/09/2023	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse
	17/09/2023	29/02/2024	En individuel et en battue
BLAIREAU	17/09/2023	29/02/2024	
HERMINE	17/09/2023	29/02/2024	
PUTOIS, BELETTE, MARTRE, FOUINE	17/09/2023	29/02/2024	
CORVIDES	17/09/2023	29/02/2024	
MIGRATEURS			Voir les arrêtés en temps voulu

Signature du Secrétaire  
Michel LORRAIN



Signature du Président  
Patrick MASSENET





## RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Cette année encore, les réunions préparatoires dans les divers lieux de réunion du département ont été très suivies et ont permis un dialogue direct avec vous, tous les sujets sont passés en revue et ces réunions m'apportent beaucoup. Sous l'impulsion du Directeur, Gaspard VAUTRIN, que je remercie, le fonctionnement interne de la FDC est maintenant bien en place. La réalité d'un accident mortel en Meurthe-et-Moselle vient de nous montrer que la sécurité à la chasse est déterminante à tous les niveaux, j'y reviendrai, la réforme de la chasse française a entraîné de grandes modifications (gestion des plans de chasse, gestion des ACCA, dossiers éco-contribution, fonctionnement de notre région cynégétique Grand Est). Nous avons poursuivi le permis de chasser à 0 € avec beaucoup de succès. Nos rapports se sont améliorés avec les forestiers au sujet des cervidés et plus particulièrement avec l'ONF pour l'agrainage. La situation est calme avec les agriculteurs pour les dégâts de sangliers, j'ai l'impression qu'ils ne s'intéressent qu'à ce sujet. Le travail avec l'ISNEA se poursuit pour conforter la chasse des migrateurs qui est violemment attaquée par les associations de soi-disant défense de l'environnement. La gouvernance de la région cynégétique fonctionne de manière harmonieuse et efficace, les dossiers sont nombreux et de grande qualité (ICE, plantations de haies, radar, « j'aime la nature propre », STOC etc...) grâce à une équipe motivée par un Directeur performant, Bruno HECKENBENNER. J'ai été nommé représentant de la région Grand Est au CESER et également Administrateur à l'OFB au titre de la FNC. Avec toutes mes fonctions à la FNC au bureau en qualité de Vice-Président en charge du Pôle National Scientifique et du sanitaire, cela représente beaucoup de travail mais cela est ma destinée, je ne me plains pas, je l'ai choisie.

Je voudrais également rendre hommage à mon ami, Jean-Jacques BOSCHETTI, Administrateur des massifs 4A, 4B et 5, décédé soudainement au mois de décembre 2023, qui a accompli un travail colossal pour rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique de ce secteur. La qualité humaine de Jean-Jacques était exceptionnelle et reconnue de tous dans beaucoup de domaines autres que la chasse et notamment dans le milieu du cyclisme où il a occupé les fonctions de trésorier national de la FFC.

Mon premier Président lors de mon arrivée à la FDC en 1994, Jacques GENY, est également décédé subitement, il était devenu mon ami au fil du temps et il laisse un grand vide particulièrement en matière sylvicole où il était un expert reconnu et respecté.

## FONCTIONNEMENT DE LA FDC

Dans le cadre de nos nouvelles missions découlant de la loi chasse du 24 juillet 2019, nous avons recruté Romuald GOLUCH pour aider nos sociétés à l'application du SDGC et aussi pour accomplir des missions de Police. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, une seconde personne, Gilles MAUGICE, chasseur meurthe-et-mosellan du Pays Haut, l'assiste en plus de ses missions dans le Pays Haut. Mais cela est largement insuffisant car l'OFB s'est désengagé de nombre de ses missions de Police.

Je sais de quoi je parle car je suis l'un des trois Administrateurs issus de la FNC à siéger au CA de l'OFB et j'ai été amené à travailler sur le nouveau COP (Contrat d'Objectifs et de Performances) de l'établissement qui définit les nombreuses missions à accomplir. Ces missions sont diverses et multiples (eau, biodiversité, chasse, pêche, expertises) et ont conduit la Direction Générale de l'OFB à prioriser certaines missions. Le temps de police est réduit à 42.4 % de l'ensemble du temps de travail des agents et le temps de police lié à la chasse est de 20 % de ce total soit 8,4 % et correspond à des missions de contrôle de la sécurité à la chasse et à des enquêtes relatives aux accidents de chasse, cela n'est pas admissible pour nous, nous devons réagir et je vous l'avais expliqué à notre dernière Assemblée Générale où vous avez voté la poursuite de la mission de renforcement de notre Police de la Chasse.

Le Conseil d'Administration de votre Fédération a mis en place une commission pour travailler ce thème sous la présidence de Philippe GOETZMANN. De nombreuses visites et auditions ont été réalisées dans plusieurs départements par cette commission dont les conclusions étaient de renforcer notre structure de Police.

Sans que cela impacte vos cotisations, la FDC a recruté deux nouveaux Agents de développement, Tanguy GALLOIS et Benjamin LAGRUE, qui ont pris leurs postes le 4 mars. Naturellement ils sont en formation interne mais ils seront rapidement opérationnels pour l'application de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Tout à l'heure, je vous expliquerai ma politique en matière de Garderie Fédérale lors d'un vote sur la suite à donner notamment en termes financiers.

Le dossier éco-contribution est très intéressant pour la FDC et nos efforts portent essentiellement sur la biodiversité, la trame verte et bleue et le scientifique (inventaire de nos réserves d'ACCA, ICE, comptage des oiseaux, etc...). Ce service scientifique composé de trois personnes et dirigé par Moana GRYSAN a gagné son autonomie

financière, il ne pèse donc pas sur vos cotisations mais par contre nous aide beaucoup pour la défense des espèces chassables.

Tous les jours, nous essayons d'optimiser le fonctionnement de la FDC au bénéfice de nos adhérents avec une réactivité sans cesse améliorée.

Toutes les décisions concernant la saison 2023/2024 ont été prises par le Conseil d'Administration conformément aux directives nationales.

Nous apprécions particulièrement vos remarques qui nous servent encore à affiner notre fonctionnement. La vie de votre Fédération est visible sur notre site internet et sur Facebook ; nous les utilisons pour communiquer avec vous et recevoir vos diverses demandes.

La délivrance du permis de chasser est de mieux en mieux comprise avec l'utilisation d'internet notamment pour imprimer votre permis de chasser. Le contrat permettant de contracter une assurance RC directement donne de plus en plus satisfaction.

Nous mettons également beaucoup de moyens pour la mise en place des ICE (Indicateurs de Changements Ecologiques) sur les massifs à grands cervidés. Nous avons mis en place la gestion des cervidés par l'analyse du poids des faons, des relevés de consommation et des comptages de nuit.

Le service d'ingénierie et d'études dirigé par Moana GRYSAN fonctionne bien et se développe en direction de l'éducation à la nature et de tous les projets éco contribution. Des projets sont en cours avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional et montrent l'étendue de nos compétences. Merci aux élus qui nous soutiennent.

La commercialisation du gibier est un véritable problème pour quelques dizaines d'adhérents, la FDC est sollicitée mais n'a pas de solution miracle. Nous avons mis en place trois centres de collecte à GYE, LUNEVILLE et BADONVILLER en plus du site d'ATTON. La FDC n'a pas vocation de s'occuper de la commercialisation du gibier. Par contre, il est évident que les quelques marchands de gibier profitent largement de la situation. Une réflexion est en cours au niveau de la FNC et de la FRC.

Je vous rappelle que tous les tirs d'été de brocards et tous les trophées de cerfs doivent être présentés lors de l'exposition des trophées comme prévu dans notre SDGC ; des sanctions seront prises en cas d'absence de présentation.

## **PETIT GIBIER SEDENTAIRE**

La FDC a lancé un grand plan de repeuplement en faisans communs, la tâche est ardue mais les premiers résultats sont encourageants grâce au travail d'un technicien spécialiste, Gilles MAUGICE. Il y a encore beaucoup de travail à faire en matière de piégeage et d'aménagement des territoires mais l'espoir est là.

Le reste du département est à la traîne, la gestion du petit gibier est bien plus difficile que celle du grand gibier, cela me désole, je vois de moins en moins de chasseurs possédant des chiens d'arrêt, animal nécessaire pour prendre du plaisir dans cette chasse.

## **APPLICATION DU SDGC**

Je rappelle que ce schéma contient beaucoup d'avancées pour connaître les résultats de prélèvements du grand gibier, les dates de battues des différentes ACCA et sociétés. Il définit les conditions d'agrainage avec précision et toutes les missions traditionnelles de votre Fédération.

Dernièrement, la FNC et les organisations professionnelles agricoles ont signé un accord national de réduction de 20 à 30 % des dégâts agricoles causés par les sangliers, cet accord a été approuvé par l'Etat et son application est en cours. Notre département est un bon élève et les objectifs prévus à trois ans sont déjà atteints. D'ailleurs vous en voyez déjà les conséquences financières sur le montant de la taxe à l'hectare ou du bracelet sanglier. Nous avons aussi repris à notre compte quelques mesures de bon sens comme le tir des sangliers en plaine à l'approche ou à l'affût au moment des semis des mois d'avril et de mai, je vous encourage à mettre en œuvre ces mesures avec entrain car il est nécessaire de tirer les sangliers lorsqu'ils commettent des dégâts.

La FNC et l'ONF ont également signé une convention d'application de cet accord. Tout d'abord, l'ONF s'est engagé à respecter les contrats d'agrainage prévus dans les SDGC lors du renouvellement des contrats cynégétiques de ses lots de chasse et donc à autoriser l'agrainage linéaire toute l'année. Il n'y aura plus des chasseurs en forêt domaniale qui auraient des droits dévalués par rapport aux autres chasseurs, cela est une bonne chose en termes d'équité. Il y a aussi beaucoup d'autres mesures internes entre l'ONF et ses adjudicataires à négocier.

## **SECURITE**

Au niveau national, les accidents de chasse sont à un niveau très bas depuis de nombreuses années, les progrès sont évidents mais ils existent puisque nous avons eu à

déplorer un accident mortel dans notre département. Je suis très touché par cet acte car je connaissais la victime et aussi le tireur. Les circonstances de cet accident ont provoqué un choc dans le Toulinois car il s'agit d'un tir direct dû à un défaut d'identification, on ne pense pas cela possible et pourtant cela est arrivé. L'identification du gibier doit être certaine, ne pas tirer est un acte de chasse responsable, le tir fichant est obligatoire, l'environnement du tir doit être reconnu et assimilé.

Nous faisons le maximum pour améliorer encore la sécurité à la chasse, la formation décennale prévue par la loi est en place, les deux tiers des chasseurs Meurthe-et-Mosellans l'ont déjà suivie. La commission sécurité de la FDC est aussi fonctionnelle et nous traitons en temps réel toutes les déviances liées à la sécurité. Nous réfléchissons encore sur d'autres axes afin de mieux former nos chasseurs de tous âges, les Présidents d'ACCA et les Directeurs de battues.

### **LE PERMIS DE CHASSER A 0 €**

Nous poursuivons l'opération « Permis de chasser à 0 € » afin de stopper la dérive de nos adhérents voire de remonter la pente. Nous avons encore gagné quelques chasseurs cette année. Les résultats sont excellents, nous avons doublé les nouveaux chasseurs mais ils impliquent un investissement humain de la FDC très fort et je voudrais ici remercier le personnel et aussi souligner l'engagement des chasseurs bénévoles formateurs au permis de chasser. Quel plaisir pour moi de constater qu'il y a de nombreux chasseurs prêts à aider bénévolement leur Fédération.

Pour les territoires d'accueil des nouveaux permis, je suis également très satisfait des nombreux engagements mis en place, je veux aussi chaleureusement remercier ceux qui acceptent d'accueillir gratuitement des nouveaux chasseurs.

Nous avons relancé la société de ball-trap du Vieux Canton qui exploitait auparavant le site de Blénod les Toul. Elle est désormais présidée par Michel LORRAIN et organise de nombreuses journées de tir aux pigeons d'argile. Nous espérons une présence massive des ACCA, des sociétés de chasse et de tous les chasseurs de Meurthe-et-Moselle pour s'améliorer au tir au fusil de chasse et à la sécurité.

Nous avons conclu un accord avec le Cinétir de BRULEY afin de subventionner tous les chasseurs de notre département qui veulent améliorer leur tir et la maîtrise du fonctionnement de leur arme. Nous versons 40 €/chasseur au cinétir pour deux formations annuelles, reconductible tous les ans.

## GESTION DES SANGLIERS

Les prélèvements de sangliers de cette dernière saison de chasse sont en hausse de plus de 1 000 têtes environ avec 10 000 animaux prélevés et je m'en réjouis car cela était nécessaire. L'objectif de 500 ha détruits négocié avec le monde agricole a été largement atteint avec 315 ha détruits mais je reste vigilant dans certains secteurs où la SMT a été dépassée, il faut continuer nos efforts.

Les dégâts automnaux et hivernaux sont peu importants, espérons que cette tendance se confirme au printemps et en été mais je sais aussi qu'il existe encore de belles densités de sangliers dans certains secteurs. Nous ferons le point au mois de septembre et nous prendrons des mesures drastiques envers certaines sociétés si nécessaire.

Je porte une attention particulière envers les agriculteurs réservataires de leurs terres, cela est leur droit mais ils doivent assurer la protection de leurs cultures et le tir des animaux s'y trouvant sous peine de se voir appliquer des abattements importants.

Nous allons baisser le prix du bracelet sangliers. Malgré le pessimisme de quelques chasseurs, les populations sont importantes et il va falloir être vigilant en les contenant encore. La FDC sera intraitable, aucune dérive ne sera acceptée.

Les chasseurs font preuve d'un bel esprit de responsabilité en tirant les sangliers lorsqu'ils commettent des dégâts. Pour l'exercice 2023/2024, les tirs continuent en avril et mai dans les conditions définies dans l'accord national à savoir sur autorisation préfectorale uniquement dans les plaines pour les semis de printemps. Les sangliers seront bagués avec les bracelets restants, s'il en manque, vous pouvez vous adresser à la FDC et les prélèvements doivent être déclarés dans les 48H comme habituellement. En renfort, durant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai, l'Administration peut prendre des arrêtés par massif de tir de nuit des sangliers en faveur des Louvetiers, j'espère que les Louvetiers sauront en faire une application partenariale et intelligente, j'y veillerai.

Pour la saison 2024/2025, les tirs reprendront le 1<sup>er</sup> juin dans les conditions habituelles, la chasse du sanglier est ouverte pour tous.

Je remercie également tous les chasseurs qui posent des clôtures autour des cultures sensibles mais il faut aussi que les agriculteurs implantant des cultures sensibles avertissent les chasseurs du lieu et de la période de semis.

La mesure de remboursement de 50 % du montant du bracelet du 1<sup>er</sup> juin à l'ouverture générale pour tous les sangliers tués, quel que soit le mode de chasse, est toujours un succès. Cette mesure est reconduite pour cette saison comme celle du remplacement du

bracelet pour tous les sangliers de moins de 20 kg non éviscérés. Pour le contrôle, une photographie de tous les sangliers sera demandée ainsi que les deux languettes du bracelet.

Enfin, soyez rassurés, nous aurons toujours des sangliers dans notre département mais les populations seront contenues à un niveau acceptable pour le monde agricole et le portefeuille des chasseurs.

Le dialogue devrait être plus détendu avec les agriculteurs qui doivent admettre tous nos efforts, les efforts de diversification sont en cours (voir le travail de l'ISNEA pour la connaissance et le dénombrement des oiseaux chassables ou non, la création de deux pôles de chasse au gibier d'eau, l'opération faisans).

Quant aux populations de cervidés, elles sont stables en chevreuil et à analyser finement en grands cervidés en raison de l'augmentation des dégâts dans certains massifs.

## **ISNEA**

La reconnaissance d'ISNEA comme institut d'utilité scientifique lui permet de recevoir des dons ouvrant droits à une déduction fiscale de 66 %. Vous donnez 10 € cela vous coûte 3.33 €, je compte sur tous mais surtout sur les chasseurs de migrateurs, votre passion dépend pour partie des travaux d'ISNEA.

La station de comptage toutes espèces fonctionne toujours au mont Saint-Jean à SIVRY. Notre radar de dénombrement des oiseaux nous donne des résultats très intéressants en termes de volume d'oiseaux et de méthodes de migration notamment l'altitude et les heures les plus propices. Nos connaissances s'améliorent et notre ambition de devenir le partenaire incontournable de la Grande Région Est et de l'Etat se développe. Visitez le site internet de l'ISNEA et le site AERORAD de la FNC qui regroupe en temps réel toutes les données de nos sept radars, vous découvrirez des analyses sérieuses et prometteuses.

## **FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE GRANDE REGION CYNEGETIQUE GRAND EST**

La réforme politique régionale a induit la réforme cynégétique régionale avec la mise en place d'une nouvelle grande région cynégétique composée de 10 départements avec trois modes de gestion différents (trois départements à loi locale, deux départements à ACCA obligatoire et cinq départements à chasse banale).

La politique nationale de la FNC fait bouger les lignes en définissant de nouvelles missions régionales et en y affectant des moyens notamment grâce à l'éco-contribution.

La FRC Grand Est s'est développée avec la dotation de la FNC qui lui a permis d'embaucher des spécialistes dans plusieurs domaines qui ne sont pas traités actuellement par les FDC. Il est essentiel d'éviter la redondance des missions.

La FRC se développe avec notamment la mise en œuvre d'un nouveau plan radar sur trois ans financé pour moitié par la région politique, merci à la région et à Valérie DEBORD de son écoute et de son soutien indéfectible. Ce plan nous permettra d'installer quatre radars couvrant ainsi les principales voies de migration de notre région mais aussi de les exploiter.

Cette année, à l'initiative de la FNC, la FRC et notre département ont participé à l'opération « J'aime la Nature Propre » les 15, 16 et 17 mars avec d'autres partenaires. En Meurthe-et-Moselle, plus de 750 personnes ont participé à ce travail citoyen et Valérie DEBORD était avec moi au lancement de l'opération à CHOLOY-MENILLOT. Nul doute que l'opération sera reconduite l'an prochain avec un succès encore plus visible, nous y travaillerons. Merci à Lou MORYN, notre chargée de mission, pour sa maîtrise de l'opération.

Je voudrais insister sur l'importance des missions régionales dans la structure actuelle de la chasse française, cette évolution est indispensable pour faire valoir nos vues, nos droits et notre détermination à faire évoluer la chasse.

## **POLITIQUE NATIONALE**

Les attaques contre notre passion sont incessantes de la part des anti-chasse à tous les niveaux de la chasse plaisir (liste des espèces nuisibles, chasse des oiseaux migrateurs, chasses traditionnelles, territoires de chasse, etc.). La connaissance des prélèvements des chasseurs est indispensable et le dispositif que nous avons mis en place dans notre département est étendu à tout le territoire national, vous devrez y répondre avant de valider votre permis de chasser.

Il y a deux ans, mon ami Willy SCHRAEN, Président de la FNC et de la FDC du Pas-de-Calais, était présent à cette tribune mais il ne peut pas être présent tous les ans, il doit visiter d'autres départements français. Il est mon ami et je serai toujours à ses côtés pour l'aider et l'assister. Il rénove voire révolutionne la chasse avec de nombreuses réformes (permis de chasser national à 200 €, réforme des statuts, réflexion sur le petit gibier et les migrateurs, gestion des plans de chasse grand gibier et des ACCA par les FDC, éco-contribution pour le technique et le scientifique, sécurité à la chasse, plan de résilience, réforme en cours de l'indemnisation des dégâts agricoles, communication à supports multiples, etc...). Mais surtout, il fait connaître et reconnaître la chasse à la société



française, il est présent dans les débats sociétaux nationaux pour toujours défendre avec une pugnacité remarquable notre mode de vie et bien sûr le faire évoluer dans la société du 21<sup>ème</sup> siècle. Chacun a pu découvrir son programme dans les revues spécialisées, sur le site internet de la FNC, sur son compte Facebook ou encore en lisant son livre, les réformes sont en marche et permanentes.

Il est attaqué, menacé même de mort pour lui et sa famille, vilipendé mais il résiste encore et toujours avec une résilience totale. La chasse française n'a jamais eu la chance de disposer d'un Président national de la qualité de Willy SCHRAEN, c'est mon ami, j'en suis très fier. Sa compétence, son dévouement, son franc parler, sa vision à court, moyen et long terme sont des qualités rares. Nous devons tous le soutenir dans tous ses projets. Il s'adressera à vous en visio lors de cette AG un peu plus tard.

En conclusion, je tiens également à remercier les Présidents de GIC, d'ACCA, leurs Conseils d'Administration mais aussi tous les chasseurs qui travaillent sur le terrain, les Administrateurs de la FDC pour leur travail bénévole très important pour certains, qui donnent leur temps sans compter, le Directeur pour son implication dans la conduite de la Fédé et la gestion du personnel et tout notre personnel administratif et technique à qui je demande beaucoup. Je voudrais aussi rappeler que je suis le Président de tous les chasseurs de Meurthe-et-Moselle, adhérents à des GIC ou non, et que tous les chasseurs ont le droit de s'exprimer en réfutant la polémique stérile puis vient le temps de la démocratie où les choix retenus sont ceux de la majorité. Nous sommes des passionnés, nous pérennisons la chasse par notre acharnement à la défense de notre passion pour toutes les espèces, tous les modes de chasse, en sauvegardant les espaces et en utilisant tous les temps d'ouverture de la chasse mais surtout en veillant au coût de la chasse qui doit être le plus bas possible car la Meurthe-et-Moselle est un département de chasse populaire.

Je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi.

Merci à tous de votre attention.

# BILAN SIMPLIFIE AU 30.06.2023

## AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

	Exercice 21-22	Exercice 22-23
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>		
Immobilisations incorporelles	596 885	596 885
Immobilisations corporelles	1 116 932	1 011 507
	<b>1 713 817</b>	<b>1 608 392</b>
<b><u>CREANCES ET REGULARISATIONS</u></b>		
Stock de matériels	75 588	57 780
Créances d'exploitation	775 388	595 340
Valeurs mobilières de placement	2 890 850	2 193 305
Disponibilités	841 002	1 867 335
Charges constatées d'avance	134 568	91 688
	<b>4 717 396</b>	<b>4 805 448</b>
<b><u>TOTAL ACTIF</u></b>	<b>6 431 213</b>	<b>6 413 840</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Réserves de gestion	235 368	235 368
Réserves immobilisées	338 571	338 571
Report à nouveau	3 338 196	3 324 993
Résultat de l'exercice	-13 203	499 300
	<b>3 898 932</b>	<b>4 398 232</b>
<b><u>FONDS DEDIES</u></b>	<b>165 610</b>	<b>29 928</b>
<b><u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u></b>	<b>46 214</b>	<b>51 197</b>
<b><u>DETTES ET REGULARISATIONS</u></b>		
Emprunts et dettes assimilées	7 709	15 751
Avances et acomptes reçus	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	534 945	611 590
Autres dettes	137 938	157 157
Produits constatés d'avance	1 639 865	1 149 985
	<b>2 320 457</b>	<b>1 934 483</b>
<b><u>TOTAL PASSIF</u></b>	<b>6 431 213</b>	<b>6 413 840</b>

## COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 30.06.2023

N° COMPTE	LIBELLE COMPTE	EXERCICE 2021-2022	EXERCICE 2022-2023
60	ACHATS	1 434 798 €	1 166 190 €
61	SERVICES EXTERIEURS	131 178 €	139 901 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	382 586 €	359 705 €
63	IMPOTS ET TAXES	57 082 €	46 686 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	802 118 €	785 194 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	370 038 €	341 942 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 441 €	2 462 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 619 €	21 201 €
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	363 760 €	228 475 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 555 620 €</b>	<b>3 091 756 €</b>
70	PRODUITS D'EXPLOITATION	2 184 144 €	2 085 976 €
74	SUBVENTIONS	452 825 €	538 185 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	616 790 €	650 859 €
76	PRODUITS FINANCIERS	36 965 €	51 399 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 640 €	15 260 €
78	REPRISES SUR AMORT. & PROVISIONS	170 368 €	198 009 €
79	TRANSFERTS DE CHARGES	44 685 €	51 368 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 542 417 €</b>	<b>3 591 056 €</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>- 13 203 €</b>	<b>499 300 €</b>

## BUDGET PREVISIONNEL 2024 - 2025

Intitulés comptes	Budget TOTAL		Budget Fonctionnement FDC		Budget Dégâts	
	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025
	60 - ACHATS	1 166 000	1 054 150	184 792	196 300	981 208
61 - SERVICES EXTERIEURS	157 000	163 600	118 831	120 674	38 169	42 926
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	439 100	432 100	295 400	268 350	143 700	163 750
63 - IMPOTS ET TAXES	49 600	39 320	33 200	28 520	16 400	10 800
64 - FRAIS DE PERSONNEL	799 000	864 200	479 400	553 088	319 600	311 112
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	322 100	296 550	139 850	93 250	182 250	203 300
66 - CHARGES FINANCIERES	2 500	2 500	2 500	2 500	0	0
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	0
68 - AMORTISSEMENTS ET PROV.	200 000	200 000	200 000	200 000	0	0
69 - IMPOTS	10 000	15 000	8 000	12 000	2 000	3 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 145 300</b>	<b>3 067 420</b>	<b>1 461 973</b>	<b>1 474 682</b>	<b>1 683 327</b>	<b>1 592 738</b>
70 - PRODUITS D'EXPLOITATION	1 592 888	1 437 631	412 866	424 383	1 180 022	1 013 248
74 - SUBV. D'EXPLOITATION	545 000	630 000	345 000	330 000	200 000	300 000
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	658 573	653 771	658 573	653 771	0	0
76 - PRODUITS FINANCIERS	35 000	55 000	35 000	55 000	0	0
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000	0	0	0	2 000	0
78 - REPRISES AMORT. ET PROVISIONS	0	0	0	0	0	0
79 - TRANSFERTS DE CHARGES	36 200	42 000	36 200	42 000	0	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 869 661</b>	<b>2 818 402</b>	<b>1 487 639</b>	<b>1 505 154</b>	<b>1 382 022</b>	<b>1 313 248</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-275 639</b>	<b>-249 018</b>	<b>25 666</b>	<b>30 472</b>	<b>-301 305</b>	<b>-279 490</b>

## TAXE HECTARE 2024 / 2025

N° MASSIF	Surface éq boisée	REEL	Crédit reporté sur la saison 2025 / 2026
1	6 567	3,90	
2	2 577	1,24	
3	6 127	2,51	
4A	5 074	0,00	-1,78
4B	2 955	0,00	-0,66
5	2 996	0,00	-0,07
6	7 525	0,68	
7	5 681	0,00	-0,77
8A	5 812	0,00	-0,42
8B	5 618	2,54	
9	7 528	2,59	
11	8 764	2,85	
12	9 550	1,47	
13	4 890	5,35	
14	6 993	0,00	-0,29
15	10 019	0,69	
16	7 920	2,59	
17	9 868	2,25	
18	2 556	1,47	
19	2 651	0,00	-0,51
20	2 598	0,00	-0,13
21	3 528	2,13	
22	4 946	1,66	
24	7 215	4,40	
25	2 433	0,28	
26 / 27 / 28	24 689	0,00	-0,21
29	3 330	2,18	
30	5 869	3,72	
31	5 784	6,80	
32	3 089	7,22	
33	384	0,52	
<b>TOTAL</b>	<b>185 536</b>		

## DATES D'OUVERTURE ET FERMETURE PROPOSEES POUR 2024/2025

ESPECES	OUVERTURES	FERMETURES	CONDITIONS
SANGLIER	01/06/2024	5/07/2024	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution SAI
	6/07/2024	14/09/2024	Tir individuel partout – en battue (massifs forestiers de -50 ha et plaine)
	15/09/2024	31/03/2025	En individuel ou en battue
CHEVREUIL	01/06/2024	14/09/2024	Brocard en individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CHI été
	15/09/2024	28/02/2025	En individuel et en battue
CERF	01/09/2024	14/09/2024	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CEM1 et CEM2
CERF, BICHE et FAON	15/09/2024	04/10/2024	En individuel
	05/10/2024	28/02/2025	En individuel et en battue
LIEVRE	01/10/2024	31/12/2024	Avec plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département
PERDRIX GRISE	15/09/2024	01/11/2024	
PERDRIX ROUGE	15/09/2024	31/01/2025	
FAISAN	15/09/2024	31/01/2025	
LAPIN DE GARENNE	15/09/2024	28/02/2025	
RENARD	01/06/2024	14/09/2024	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse
	15/09/2024	28/02/2025	En individuel et en battue
BLAIREAU	15/09/2024	28/02/2025	
HERMINE	15/09/2024	28/02/2025	
PUTOIS, BELETTE, MARTRE, FOUINE	15/09/2024	28/02/2025	
CORVIDES	15/09/2024	28/02/2025	
MIGRATEURS			Voir les arrêtés en temps voulu

# FÊTE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

**SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MAI À ATTON**

**NOMBREUX STANDS TOUT LE WEEK-END**

**TIR À L'ARC • CONSTRUCTION DE NICHIRS À OISEAUX AVEC LES ENFANTS  
APICULTEUR • ARMURIERS • PEINTRES • COUTELIERS • OBJETS EN BOIS  
VÊTEMENTS DE CHASSE • SCULPTURES À LA TRONÇONNEUSE • CHIENS...**



## **FAUCONNERIE :**

Présentations des rapaces et  
démonstrations en vol

**RESTAURATION  
SUR PLACE LES MIDIS**



**Exposition des trophées  
de CERFS et BROCARDS**

## **Samedi**

**Concert du Rallye Trompes de Lorraine**  
le samedi à 18h à l'église Saint Laurent  
de Pont-à-Mousson (*entrée libre*)

## **Repas dansant**

le samedi à 20h à la FDC 54  
sur réservation

## **Dimanche**

À partir de 10h30

**Atelier découverte de la trompe de chasse**  
pour les non-initiés

À partir de 14h

**Concours Duo - Trio - Quintet**  
Coupe Régionale - Débutants

# REPAS DANSANT

Samedi 25 mai 2024

à partir de 20h

à la Fédération des Chasseurs à ATTON

## MENU

Sonneurs et  
animations musicales

Quiche Lorraine – Salade verte



Jarret de porc braisé à la bière



Carré dauphinois et gratin de courgettes



Assiette fromagère



Bavaroise aux fraises et rhubarbes

Sorbet citron

28 €  
(hors boissons)

Date limite de réservation 15 mai

Chèque de réservation à l'ordre de la FDC 54

PLACES LIMITÉES

Infos et Réservations auprès de Charlotte

03 83 80 80 83 – [cfonty@fdc54.com](mailto:cfonty@fdc54.com)